N° 86 — 14e Année | LE NUMERO CINQ CENTIMES | (6 Germinal, An 110) | Jeudi 27 Mars 1902

REDACTION :
JOUDAIX, 69, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord, et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

L'ESPRIT PUBLIC
DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES	0 fr. 25 la ligne
RECLAMES	0 fr. 50 —
FAITS DIVERS	0 fr. 75 —
LOCALES	1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 40.

Téléphone

LA CRISE DE LA REGENCE en Espagne

Le roi Alphonse XIII, que la Constitution déclare majeur à seize ans, est donc appelé à prendre possession du pouvoir le 17 mai 1902. Cet évènement a pour prélude les crises politiques et sociales dont nous sommes les témoins et qui ne s'apaisent que pour recommencer de plus belle.

Le vieux chef libéral, M. Sagasta, vient de reconstituer son ministère avec M. Moret à l'intérieur, le général Weyler à la guerre, M. Rodriganez aux finances ; il a manœuvré entre toutes les partis adverses avec l'habileté d'un tacticien consommé ; ses marches et contremarches ont multiplié les surprises pour tout le monde.

Au moment où l'on annonçait de tous les côtés sa retraite définitive, il a exposé la situation politique à la Régente, dans une conversation qui dura deux heures, et il est sorti victorieux de cette audience ayant reconstitué son cabinet. Reste à savoir si de nouvelles crises ne viendront pas à recommencer avant le 17 mai prochain.

On parle toujours d'entourer le jeune roi de nouvelles institutions, destinées à lui donner de la force, mais qui ne peuvent s'accorder avec le programme libéral et constitutionnel. Ainsi, les conservateurs et les ultramontains voudraient placer auprès du roi un conseil privé qui serait le véritable gouvernement. On composerait ce conseil privé avec les anciens présidents des ministres et les présidents en exercice, plusieurs anciens présidents du Conseil des ministres, le cardinal-archevêque de Tolède et diverses autres personnes plus ou moins importantes dans l'Etat. La reine Christine aurait sa place dans ce conseil privé et on y ferait aussi entrer son gendre, le mari de la princesse des Asturies.

L'annonce de ce nouveau rouage dans la machine de l'Etat a fait immédiatement pousser des cris, comme bien on pense, aux libéraux, aux républicains et aussi à un certain nombre de conservateurs qui tiennent à leurs traditions constitutionnelles.

Ces conservateurs ont fait remarquer que la Constitution actuelle de la Monarchie espagnole, votée en 1876 par les premières Cortès du règne d'Alphonse XII, oblige à convoquer une assemblée constituante pour créer un pareil conseil qui introduirait une modification radicale dans le gouvernement.

D'autre part on s'est empressé de répandre, à ce propos, des bruits assez fâcheux. On dit que le jeune roi ne serait pas en mesure de prendre possession du pouvoir exécutif à la date fixée, avec le concours de ses ministres parlementaires et responsables. Les uns ont parlé d'une prolongation de la régence pendant deux années encore ; d'autres ont dit que le roi, après son avènement officiel, s'éloignerait pour faire un grand voyage en Europe. Tout cela donne à la presse satirique de Madrid l'occasion de développer sa verve en des croquis audacieux.

D'autre part, c'est en ce moment même que se termine le délai de six mois accordé par le décret du 19 septembre 1901 aux congrégations religieuses pour se mettre en règle avec la loi des associations.

Cette loi, qui date de 1878, est toujours restée inappliquée sous les ministères successifs de Cañovas, Silvela et Sagasta lui-même. Ce décret paraît aujourd'hui abandonné à son malheureux sort. Le pape Léon XIII, le cardinal secrétaire d'Etat Rampolla, le nonce à Madrid, les évêques d'Espagne, l'ambassadeur d'Espagne au Vatican, don Alexandre Pidal, ont unit toutes leurs forces et toutes leurs ressources pour faire échouer le décret en question. Mais les difficultés antérieures pourraient bien renaître et les agitations populaires pourraient reprendre ces formes si vives qu'elles affectent tout d'un coup en Espagne et qui sont comparables à ces éclairs et à ces tonnerres qui éclatent subitement dans un ciel serein, comme dit le poète.

Depuis les désastres de la dernière guerre et la ruine de l'empire colonial de l'Espagne, on attendait toujours cette politique nouvelle qui nous était promise et la renaissance de cette jeune Espagne qui devait effacer les fautes et les malheurs de l'ancienne génération. Cette ère de travail et de paix ne semble pas sur le point de s'ouvrir encore. L'heure du couronnement d'Alphonse XIII s'annonce sous des présages qui ne semblent pas bien satisfaisants : mais on avait tant de fois prédit que le jeune roi ne régnerait jamais et que la Régence serait emportée dans une révolution !

Ces pronostics ont été démentis : la Régence a poursuivi son cours au milieu des troubles et des alarmes ; et, tant bien que mal, le jeune roi va inaugurer dans quelques semaines son gouvernement. Les affaires humaines vont généralement ainsi, avec beaucoup de lenteur et d'obscurité ; les belles solutions tranchantes sont infiniment rares.

Hector DEPASSE.

AU JOUR LE JOUR

Pauvres riches

« Il est agréable, nous apprend la *Croix du Nord*, d'être millionnaire. »

Nous en croyons, sur parole, notre confrère, n'étant pas à cet égard suffisamment documentés pour contredire sa compétence reconnue.

Mais, ajoute la *Croix*, cette médaille a bien son revers. Ici, nous resterions plus volontiers sceptiques si l'organe crucifère ne démontrait péremptoirement sa seconde affirmation.

M. Vanderbilt, paraît-il, tamponna un jour un automobile une vache étique qu'on lui fit payer très cher. De ce jour là, tous les payisans du pays mobilisèrent leurs veaux effaniqués, leurs moutons peles et les placèrent sur le passage du heut-leufmillardaire, escomptant l'écrasement de leurs bestiaux de rebut et la forte indemnité.

« En désespoir de cause, ajoute la *Croix*, M. Vanderbilt alla faire de l'automobile ailleurs ».

Cela n'est-il pas abominable ? obligé d'aller faire de l'automobile ailleurs !

Voilà un supplice que Jésus Christ aurait dû prévoir quand il disait : « Malheur aux riches ! »

Et la *Croix* s'apitoie sur la misère de ce milliardaire. Elle a le cœur plein de pitié pour les malheureux.

Pauvres riches !

***

Il faudrait le voir...

Vous avez peut-être entendu déjà M. Gayet, pérorant dans une réunion publique.

Cet agité ressemble tantôt à quelque moulin à vent, qui voit venir *Don Quichotte*, tantôt à un citoyen saisi soudain d'intolérables coliques et se tordant devant la porte verrouillée du W. C.

Les auditeurs sensés sortent de là quelque peu ahuris, se jurant bien de n'y retourner jamais... au moins pendant le travail de la digestion.

Or, la *Dépêche* nous apprend qu'à Engletonfontaine, M. Gayet a, du premier coup, converti tous les auditeurs.

L'un d'eux aurait même déclaré avec la sérénité qui convient : « J'étais venu en indifférent ; mais maintenant, non-seulement je vais voter pour M. Gayet, mais je vais marcher à fond en sa faveur. »

Puisque la *Dépêche* nous le dit, il faut bien le croire. C'est le coup de foudre, quoi !

Encore un que M. Gayet aura rendu fou.

***

Made in Germany

Le pape va faire une fournée de cardinaux. Les soutanes rouges sont commandées. Je gage que vous ne savez pas où.

L'étoffe pourprée qui entre dans la tenue de gala des princes de l'Eglise est fournie par une maison de Prusse-Thuringe, qui, depuis des siècles, a le monopole de cette fourniture.

On dit que l'établissement en question a seul le secret de donner « au drap de cardinal » la teinte rouge qui convient.

Ce qui est plus curieux, c'est que le fournisseur est protestant.

***

Le coffre-fort de M. Delory

Le *Travailleur* rappelle que dans une réunion qui a eu lieu au café de la Porte de Paris en vue de l'élection au Conseil général du canton Sud-Est, MM. Dupied, Ghesquière et V. Renard ont « fait justice des polins calomnieux qui courent les ruisseaux de nos rues. »

Ces polins, on sait quels ils sont. On prétendique nos collectivistes défendent surtout « l'assiette au beurre, et qu'ils songent avant tout à « la lune gamelle ». La *Croix* et le *Peuple* ont longuement exploité que M. Delory avait maintenant un coffre fort et un piano.

MM. Dupied, Ghesquière et V. Renard s'indignent d'entendre ces « polins calomnieux. C'est très bien.

Mais, que pensent-ils des articles du *Travailleur* qui ne sont trop souvent qu'un ramassis de polins du même genre ? Hier même, ce journal ne parlait-il pas, à l'instar de la *Croix* et du *Peuple*, du coffre-fort de M. Dron, disant que le député de Tourcoing avait principalement en vue « les intérêts de ce coffre-fort » ?

Pendant qu'ils sont en train de faire justice des « polins calomnieux qui traînent le ruisseau », MM. Dupied, Ghesquière et Renard devraient bien faire justice de celui-là.

***

Ce sont des scélérats

La *Dépêche* déclarait qu'en votant la prolongation à six ans de la durée du mandat législatif, MM. Dansette, Rogez, Plichon, Cochin, Jacques Piou, baron Mackau, etc., avaient perdu toute pudeur, et elle les vouait au mépris public.

M. Rocheforl, dans l'*Intransigeant*, est plus sévère encore envers ces députés. Il les traite de « scélérats ». Et il demande que les nationalistes leur « fassent payer leur crime par un blackboulage général ».

Il faut, s'écrie-t-il, « exécuter ces criminels ».

Il n'est pas besoin de dire que c'est là simplement du « bottage », genre où excelle notre grand clown national.

Après tout ce grand tapage, les nationalistes voteront en masse pour les « criminels » Dansette, Rogez, Plichon, Cochin, l'abbé Lemire, Adam, Dussaussoy et Taillandier, aussi bien que pour MM. Barrois, Delaune, Guillain et Motte, qui, eux aussi, ont perdu la pudeur en votant le mandat de six ans.

JEAN DU NORD

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Le chef d'orchestre est l'ambassadeur de la pensée et de l'auteur ; il est responsable devant les artistes et devant le public, il est en être l'expression vivante, le miroir fidèle, le dépositaire incorruptible.

Charles GOUNOD.

Chronique parisienne

L'EMEUTE DES LIVRES

Grand émoi — La librairie se lève — Fausse alerte — Une louable mesure — Le retour des livres scolaires

Cette semaine il y a du bruit dans Landerneau — J'appelle Landerneau l'arts lui-même parce qu'il y a dans Paris des régions spéciales de foyers distincts des spécialités déterminées, comme le monde des grands magasins de nouveautés, le monde de la Bourse, le monde savant, etc., autant de groupes qui ont leurs caractères définis et dans lesquels, si la concurrence vous a fait tous rivaux, la communauté d'intérêts vous rend solidaires.

Cette fois, c'est le monde de la librairie d'enseignement, qui s'est consolidé comme atteint dans ses moyens d'existence par une récente décision ministérielle. On a annoncé officiellement qu'une seule et même grammaire serait imposée à tous les enfants de France, le monde savant, etc., autant de chargera de rédiger ladite grammaire.

LEVÉE DE BOUCLIERS

Aussitôt cette décision connue, tous les livres sont entrés en danse. Une émeute générale s'est déclarée. On entend d'ici ce qui a pu se dire sous ce prétexte apparemment de raison. La main-mise de l'Etat sur la fabrication des rudiments était en réalité le commencement d'une confiscation universelle des droits de la librairie. Non seulement les ouvrages de fonds qui remplissent les arsenaux intellectuels des Hachette, des Delalain, des Belin, des Delagrave étaient d'un seul coup mis à l'index, mais encore on allait choisir quelque fournisseur favorisé ou soumissionnaire au rabais, à l'exclusion de ses confrères, pour faire la fortune de l'un et consommer la ruine des autres.

Car il ne fallait pas se leurrer à ces mots de grammaires. Une fois la porte ouverte à cet abus, tous les livres d'enseignement y passeraient.

On frappait le passé et le présent ; on fermait la route de l'avenir.

Là dessus le syndicat de la librairie s'est réuni en toute hâte résolu, non seulement à protester, mais à agir. D'une autre part les auteurs ont cherché par quel moyen ils pourraient sauvegarder le travail fait et accompli qu'ils avaient confié aux éditeurs comme de modestes titres de rente pour assurer leur existence et celle de leurs familles.

L'émeute des livres ne s'est pas bornée là. On ne fait pas de livres sans papier, sans bordereau, sans relieur, surtout sans imprimeur. Il est donc arrivé que la librairie allait avoir pour auxiliaires, dans sa révolte, les industries congénères qui grevient aujourd'hui, elles, tout spécialement des abus à haut à voulu que précisément à la même heure, on parlait d'une décision prétendue d'après laquelle on allait de collectionner les chiffons serait utilement concédé à un seul entrepreneur. Or, qui dit livre, dit papier et qui dit papier, dit chiffon. On voit le reste.

Tout cela fit la boule de neige. Un beau matin, plusieurs journaux parurent portant ce titre : *La grammaire à Hart !* Pour beau coup d'écrivains, il n'y a rien qui ne plus un moins que de revenir aux errements du Moyen-âge, à la scolastique, aux croyances patentées, comme il le s'agissait aux yeux des commerçants que d'un monopole brutal comme celui des allumettes. On rappela alors que depuis longtemps on est convaincu (après de longues et coûteuses recherches) qu'il n'y aurait plus dans l'Ecole ni ouvrages *approuvés* ni ouvrages *au sirien*.

RÉPONSE PACIFIANTE

En présence de cette levée de boucliers le ministère s'est hâté de rassurer tout le monde en publiant dans le journal le *Temps* une déclaration destinée à arrêter le feu des assaillants. Il a affirmé qu'il ne s'agira que des grammaires et en second lieu qu'il n'y aura pas de monopole. Chaque éditeur sera libre de publier à sa façon le procès dont on lui remettra le texte, et qui sera évidemment un excellent procès, autre chose que les livres trop savants publiés par des professeurs trop crédits. Pour les langues vivantes, notamment, on insiste sur la nécessité de laisser le texte pouvoir être approuvé par cœur, et l'on déclare qu'on a été les premiers à vouloir qu'on les étudiât pour les parler.

Cette dernière affirmation est une erreur, car depuis quarante ans, on a rappelé sans cesse la même nécessité en ce qui touche les langues vivantes. Mais le public et les familles ignorent les décrets et les arrêtés. Ils veulent que tout élève sorti du Lycée parlent couramment l'Allemand ou l'Anglais, et vidé loin.

CONTRE LES ABUS DES FRAIS

En ce sens, la réponse du ministère sera approuvée par la grande majorité des parents. Il y a mille raisons pour cela. La plus simple et la plus forte de toutes, parce qu'elle frappe à la bourse, c'est qu'il est souverainement abusif de forcer les élèves à *acheter chaque année des livres* nouveaux en nombre. Plus que personne je serais mal venu à blâmer les mesures qui feront cesser l'abus, car j'ai été officiellement l'auteur d'une protestation vigoureuse contre cette pratique déplorable. De même il m'a bien falu déclarer que la refonte des grammaires est une nécessité urgente.

J'ai déjà touché cette question dans une chronique, et j'y reviendrai quelque jour. Mais dès aujourd'hui je dois avouer qu'elle est terriblement complexe par un côté essentiel. Qui opérera cette refonte des livres d'enseignement ? Voilà le point délicat.

ŒUVRE DIFFICILE

Sera ce un seul homme ? On a pensé déjà à la ville de Paris à un Lucas-Meyer. On avait choisi pour ses opinions politiques un auteur qui avait paru sublime par la tendance de tous les exemples qu'il récoltait et accumulait dans le sens de son parti.

Sera-ce une commission ? Oui, nous dirons ! Helas on l'a fait souvent, et toujours en composant les assemblées d'hommes de savoir. Je me rappelle le temps où deux maîtres de premier ordre, essayèrent de rédiger une grammaire sous les yeux d'un ministre célèbre. Ils commencèrent par l'*article*. L'un voulait que ce fut « un seul mot qui précédât le nom, » Pauze voulait que ce fut une articulation du diacouns appelée à déterminer les rapports du nom avec les autres mots. Chacun développa ses raisons avec abondance et avec érudition. De proche en proche, on toucha aux questions voisines, on s'égara, on s'échauffa et enfin on se menaça. Les combattants faillirent se prendre aux cheveux. Heureusement-ils n'en avaient plus ni l'un ni l'autre.

Em le CHASLES

Reproduction interdite.

Tribune libre agricole

LES SUCRES

Le dégrèvement complet des droits de consommation

Surabondance de sucre — Consommation insuffisante — La cause de la baisse du prix de la betterave

Etant donné que la conférence de Bruxelles *(qui fut acceptée par M. Méline, alors président du conseil des ministres)* ne contenterra personne et que, à bref délai, chaque nation contractante aura intérêt et obligé de consommer, *chez elle*, tout son sucre indigène ; il y a urgence de favoriser la consommation du sucre.

C'est uniquement l'impôt écrasant que le **consommateur** (l'ouvrier surtout), payé **seul**, ne l'oubliez pas, qui empêche de le manger.

Si l'on constate qu'en Angleterre, où l'Etat ne perçoit aucun droit sur les sucres, on en consomme, par an, 44 kilos par tête d'habitant, là on le paye trois sous la livre ; qu'en Allemagne, où le droit est d'environ 30 francs au cent de kilos, on en consomme 25 kilos par tête ; et qu'en France, où le fisc prélève 65 francs au cent de kilos, on n'en consomme que 11 kilos par habitant, on a la preuve certaine, indéniable, que seul le droit inique qui pèse sur cette denrée de première nécessité, en empêche la consommation pour la nourriture du peuple et son emploi en brasserie où il remplacerait 27 millions de kilos de glucose dérivé de produits étrangers, pour la grande part.

Il faudra donc supprimer complètement — *pas de demi-mesure* — le droit sur les sucres, de façon à ne pas en faire un *contribuable-consommateur*, que quatre sous la livre, au lieu de 12, que le paye actuellement le travailleur et à tous, à cause du droit. Cela permettrait au fabricant, de le vendre 30 fr. le cent kilo, donnerait : 5 francs au raffineur et 5 francs au détaillant.

Que l'on remplace donc ce droit, par une contribution *spéciale, à payer par tous*.

Quel est le Français, qui ne consentirait à une légère augmentation d'impôt s'il était assuré de voir l'agriculture, du même coup, la viticulture nationales dans toute leur vigueur.

Que les vrais amis de la prospérité de la France adressent donc des pétitions au Parlement, dans le genre de celle que je soumets aux lecteurs du *Progrès du Nord*, et surtout, au moment actuel, où il est question, en Chambre à la députation, qu'ils s'engagent à soutenir l'industrie sucrière et la culture de la betterave.

Modèle :

Les soussignés.

Considérant 1° que la crise actuelle des sucres va aussitôt la culture de la betterave, que cette culture est la venue intensive qui permettre la production du *blé à bon marché*;

2° Que dans toutes les nations, le stock des sucres est énormes, par le manque de consommation à l'intérieur, l'unique cause de la baisse du prix de la betterave;

3° Que le sucre, nourriture saine et utile à tous les points de vue, est un dérivé direct de la production nationale agricole, qu'il est aussi nécessaire à la vie, que le pain et la viande, et qu'il ne doit pas être imposé plus qu'eux;

Attendu 1° que la désaccoutumance aux sucreries, *surtout les petites* — ruinerait toute la culture de la région du Nord de la France et du même coup, tout le commerce, son industrie et son charbon ;

2° Que le Nord et la France, étant le plus grand consommateur des vins français, cette consommation ne peut exister si la réalisation de la prospérité de cette région, demandant au Parlement, dans le but de retrouver la prospérité dans toute la France, que l'impôt sur les sucres soit complètement supprimé et remplacé par un impôt général à étudier, équivalent aux 165.622.000 fr. que rapporte actuellement le droit de consommation, mais sur les sucres étrangers, coloniaux et indigènes.

Et que cette mesure tutélaire soit prise dans le plus bref délai.

***

Personne ne doute, que c'est l'unique moyen de rendre la culture prospère dans les huit départements de la région du Nord de la France ; et du même coup d'y augmenter la consommation du vin d'une façon efficace.

Les viticulteurs, ne doivent pas ignorer, *et il faut le leur dire*, qu'ils n'ont pas de plus sûr moyen, pour écouler leurs produits, car quand les cultivateurs industriels, commerçants et ouvriers auront de l'argent en poche, ils boiront avec plaisir et simplement le bon vin de France, *et sa mévente disparaîtra* — c'est une idée que je soumets, elle est discutable, je la crois bonne.

Hector SIMON,
à LANDAS (Nord).

On dit...

Originale tentative de communisme. — Dans un faubourg de Berlin, 40 pêntres, musiciens, hommes de lettres et sculpteurs, femmes, mariés, les autres célibataires, ont loué dernièrement une vaste propriété de 10 hectares environ où ils mangent et travaillent en commun.

***

Le marronnier des Tuileries. — La légendaire marronnier, l'arbre du 20 mars, ne défient pas le record de la première feuille ; il est dépassé cette année par les marronniers du boulevard St-Germain.

***

La Bible du couronnement. — La Bible sur laquelle le roi Edouard prêtera serment est un gros in-quarto richement relié ; elle a coûté 10.000 fr. et, devenue, après la cérémonie, la propriété de l'archevêque de Cantorbury.

La Guerre au Transvaal

La délégation transvaalienne

MM. Schalk-Burger — Le général Lucas-Meyer — M. Reitz

M. SCHALK-BURGER
président intérimaire du Transvaal

M. Schalk-Burger, qui représente en ce moment en Afrique le gouvernement civil du Transvaal, était connu, avant la guerre, pour être un des progressistes, c'est-à-dire du parti moins hostile aux Anglais que ne l'était le président Krüger. Il était toujours un adversaire sérieux de la politique de Krüger et fut son concurrent aux dernières élections présidentielles. Toutefois, la guerre ayant éclaté, il prit place au premier rang des combattants et, à un moment donné, il exerçait un commandement très important sur la Tugela.

Le fait mènement son manque de capacité militaire, et il fut rappelé à Pretoria pour remplir de hautes situations dans l'administration. Après la chute de Prétoria, M. Schalk-Burger fit preuve d'un courage et d'une énergie qui surprirent ceux qui le jugeaient d'après le laisser-aller de son style et de son manque de prestance. C'est un homme de haute taille, légèrement voûté et qui ressemble plutôt à un maître d'école qu'à un général ; mais il est sempu aux affaires et il montre une grande habileté pour celles qui sont de son ressort.

LE GÉNÉRAL LUCAS MEYER

Le général Lucas Meyer est, au contraire, d'une prestance imposante, très grand même pour les hommes de chez-bas, large d'épaules, fort, mais droit et vigoureux, malgré qu'il soit loin d'être jeune. Au début de la guerre il augmenta la renommée qu'il avait déjà gagnée dans les guerres avec les indigènes. Mais, trompé par ses premiers succès, il fit trop preuve de vanité et de témérité dans ses entreprises, et les ressources immenses qu'il avait à leur disposition.

Alors, les Boers ont eu occasion, au moment de la délivrance de Ladysmith, de lui reprocher son incurie. Plus tard, il fut nommé inspecteur des positions », ce qui était une espèce de mise en retraite honorable.

Du parti progressiste, Lucas-Meyer passait, à une certaine époque, pour être trop favorable aux Anglais ; mais quelque qu'il soit pu être ses fautes militaires, il a su se rattraper joliment par un courage inlassible et un dévouement de tous les jours à la cause de son pays tant éprouvé.

M. REITZ,
Secrétaire de la Présidence

EST-CE LA PAIX ?

La fin de la guerre ardemment désirée en Angleterre

La joie avec laquelle a été accueillie dans toute l'Angleterre, la dernière nouvelle de Prétoria montre bien à quel point la fin de la guerre est ardemment désirée par toute la population.

C'est comme un immense soulagement qui s'est emparé du peuple britannique, et il est espoir venait à être trompé, on devine qu'un découragement profond s'emparerait de cette nation qui s'est montrée jusqu'ici si calme et si patiente.

Les conditions possibles de paix

Voici, d'après la *Westminster Gazette*, quelles pourraient être les concessions que l'Angleterre saurait offrir aux Boers :

« Aux rebelles coloniaux, une amnistie générale pleine et entière, conformément au loi de la guerre, les indemnités les plus larges pour les travaux de reconstruction des fermes détruites et pour la réorganisation du pays tout entier ; l'abrogation de la proclamation et de toutes mesures discriminaires ; lorsque les chefs boers auraient fait leur soumission, des mesures seraient prises pour nommer la coopération de ces chefs dans l'administration provisoire du pays ; enfin la promesse de la constitution, à une époque ultérieure, d'un véritable gouvernement autonome.

» Voilà, croyons-nous, ce que la majorité des Anglais sont prêts à concéder. »

On voit qu'il ne s'agit plus, et loin de là, de la soumission sans conditions.

Initiative prise par l'Angleterre

A la Chambre des Communes

Comme nous l'avons dit, Sir Henry Campbell-Bannerman a posé une question au gouvernement dans la séance de lundi, à la Chambre des Communes, sur la signification qu'il convient d'attribuer aux rapports des délégués boers.

On a lu la réponse du ministre de la guerre, M. Brodrick. Pour en comprendre toute la portée, il convient de rappeler le passage suivant de la réponse anglaise, de la fin de janvier, à l'offre de médiation de M. Kuyper :

« D'autre part, disait cette réponse, le gouvernement de Sa Majesté avait compris que tous les pouvoirs gouvernementaux seraient obligé de conditions étaient exclusivement confiés à M. Steyn par les Boers de la colonie de l'Orange et à M. Schalk-Burger par ceux du Transvaal. Si c'est exact, il apparaîtrait clairement que le moyen le plus rapide et le plus décisif pour obtenir un arrangement, serait que les chefs boers dans l'Afrique australe se missent en rapport direct avec le généralissime des troupes de Sa Majesté, qui a déjà reçu mandat de soumettre immédiatement l'examen du gouvernement de Sa Majesté toute proposition qu'il pourrait recevoir.

Cette note, communiquée aux chefs boers a été interprétée par eux comme une ouverture de négociations.

D'autre part, on doit remarquer que la demande de sauf-conduits faite par Schalk-Burger, *remonte au 9 mars, c'est-à-dire au surlendemain de la défaite de lord Methuen et au lendemain même de sa libération.*

Ces coïncidences autorisent à affirmer que l'initiative des ouvertures des négociations appartient à l'Angleterre.

L'intervention néerlandaise

Voici, d'après le correspondant du *Matin*, des renseignements complémentaires sur l'origine des négociations :

Les notes anglo-néerlandaises ont été publiées par le gouvernement anglais le 5 février. Les copies de ces documents sont arrivées à Pretoria le 10 et le 2 mars. Lord Kitchener les a transmises aux chefs boers, et, le 10 mars, Schalk-Burger a demandé au commandant en chef de vouloir bien faciliter son conduit pour conférer avec les autres chefs boers. MM. Steijn et Dewet, qui se trouvent dans l'Orange.

Après un échange de vues avec Londres et le règlement de quelques difficultés qui se présentaient pour l'acceptation de la demande boers, lord Kitchener a été autorisé, il y a trois jours, à accorder le sauf-conduit.

Il n'y a pas autre chose. L'Angleterre n'a pas commencé les négociations ; les Boers, de leur côté, n'ont rien proposé. C'est là tout, me dit-on. Dans les hauts milieux gouvernementaux, on est loin d'être optimiste à l'égard du dernier événement ; on est très prudent et l'on s'abstient d'opinions précises.

Dans les milieux boerophiles, on prétend que le sauf-conduit de la députation était la rançon de lord Methuen.

Le correspondant du *Matin* ajoute que, dans les milieux gouvernementaux anglais, on paraît douter que la réunion des chefs boërs ait pour résultat la conclusion de la paix.

Les conditions des Boërs

On télégraphie de Berlin — d'après la déclaration faite à la commission du budget du *Lokalanzeiger*, que les Boers seraient décidés à céder aux Anglais le Rand avec Kimberley, mais qu'ils réclameraient l'indépendance absolue et la neutralité provisoire du Zoulouland ; de 30,000 d'entre eux sont encore sous les armes.

Dans l'entourage de M. Krüger

D'après le *Daily Mail*, M. Krüger et son entourage ont été absolument surpris du départ des chefs boers pour Capetown, où, dit-on, des négociations de paix vont bientôt s'ouvrir. M. Schalk-Burger et les autres chefs délibèrent non pas directement avec De Wet, Delarey et Botha.

On dit que les délégués boers, à leur arrivée à Capetown, trouveront lord Wolseley qui est considéré comme ayant une mission spéciale. Dans les milieux boers, on demeure pessimiste.

Nos Dépêches

Profil télégraphique et téléphonique

Réponse à un acquittement

Toulouse, 25 mars. — A la suite de la décision du juge de paix acquittant les vicaires poursuivis comme organisateurs de processions, le maire de Toulouse vient de prescrire de nouveau, interdisant les processions et toutes les manifestations extérieures du culte.

LA TEMPÊTE

Sur la Manche

Dieppe, 25 mars. — Depuis hier soir une violente tempête Nord-Est, règne en Manche, et de nombreuses barques ont relâché dans le port, attendant une accalmie. Les vagues déferlent avec fureur. Des désastres sont à craindre.

Sur la Méditerranée

Marseille, 25 mars. — Un violent ouragan sévit depuis hier soir. Ce matin la bourrasque a tout emporté Nord-Est, rôde sur la côte, les cheminées abattues ont blessé de nombreuses personnes. Le mer est démontée. Le *Cyrnos*, courrier de Bastia, y a été jeté sur la jetée du port. Dans les bassins, le navigation est à remorquage sont interrompus. Les navires sortis ont tripté leur amarres. Plusieurs chalutiers ont coulé à pic. Au large, l'ouragan qui sévit est terrible, les grains des Alpes.